



Mardi 4 février 2025

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Conseil communautaire

Budget principal

Budget annexe Portage de repas

Budget annexe Zones d'activités économiques

Budget annexe Prestations de services

**Budget annexe Service de collecte et de traitement des ordures
ménagères**

Budget annexe eau potable Hazebrouck

Budget annexe assainissement Hazebrouck

Budget annexe assainissement Steenvoorde

Budget annexe assainissement collectif

Cœur de Flandre Agglo

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, doivent présenter un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Il porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Lorsque l'établissement public comprend une commune de plus de 10 000 habitants, le rapport présentera également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, informations qui feront l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'Exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. En outre, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

L'ensemble des éléments précités devra être publié sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe.

Par ailleurs, comme avant toute convocation des conseillers, une note explicative de synthèse doit leur être adressée au moins 5 jours avant la réunion.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

►►► EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement sur la période 2021-2025	5
La fiscalité Cœur de Flandre Agglo simulée.....	6
a) Les impôts ménages.....	6
b) Les impôts économiques	6
c) Les impôts affectés à certaines dépenses	6
Les fonds de péréquation	7
a) Le Fonds national de Garantie Individuelle de Ressources	7
b) Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	7
Les autres recettes réelles de fonctionnement.....	7
a) Produits des services du domaine (chapitre 70)	7
b) Les autres produits de gestion courante	7
►►► LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2025	8
Chapitre 011 – Charges à caractère général	8
Chapitre 012 – Charges de personnel	9
Chapitre 014 – Atténuations de produits	11
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	12
Chapitre 66 – Charges financières	13
Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections.....	13
Chapitre 023 – Virement prévisionnel à la section d’investissement.....	13
►►► INVESTISSEMENTS 2025	14
Les dépenses d’investissement 2025.....	14
Les engagements pluriannuels Cœur de Flandre Agglo.....	16
ANALYSE FINANCIERE	17
Analyse financière rétrospective.....	17
a) Détermination des différents niveaux d’épargne Cœur de Flandre Agglo	17
b) Evolution de l’épargne Cœur de Flandre Agglo	17
ANALYSE DE LA DETTE.....	19
Le niveau d’endettement Cœur de Flandre Agglo.....	19
Capacité de désendettement	19
Taux d’endettement.....	20
Caractéristiques de la dette consolidée.....	20
La structure de la dette.....	21
Répartition par prêteur.....	22
PROJECTIONS ROB 2025 BUDGETS ANNEXES	23
Le budget annexe service de portage de repas à domicile.....	23

Le budget annexe des zones d'activités économiques 23
Le budget annexe prestations de services 23

ANNEXES 26

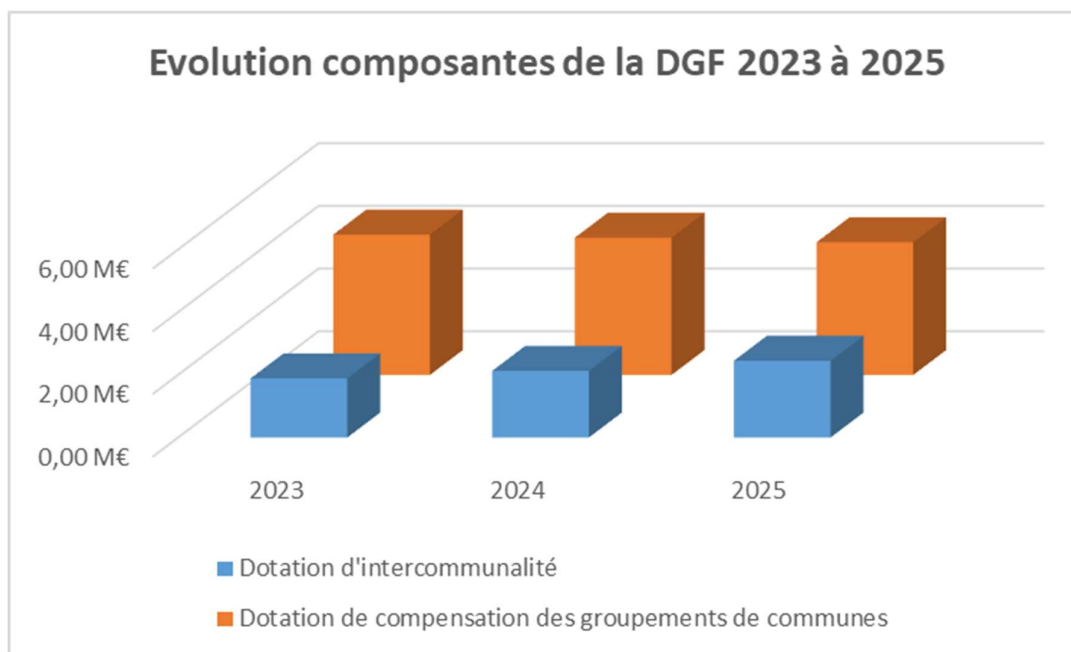
ANNEXE 1: Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette (budget principal + budgets annexes)..... 26
ANNEXE 2 : Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette (budget principal et ZAE) 27
ANNEXE 3: Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette (budget annexe Eau/Assainissement) 28
ANNEXE 4 : Présentation consolidée de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement 29
ANNEXE 5 : Analyse prospective budgétaire 31
ANNEXE 6 : Rapport sur le schéma de mutualisation 33

►►► EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement sur la période 2021-2025

DGF CCFI / Cœur de Flandre Agglo	2021	2022	2023	2024	2025*
Dotation d'intercommunalité	1 888 533,00 €	1 849 113,00 €	1 905 000,00 €	2 128 000,00 €	2 450 000,00 €
Dotation de compensation des groupements de communes	4 580 739,00 €	4 480 258,00 €	4 454 000,00 €	4 382 000,00 €	4 235 000,00 €
Dotation globale de fonctionnement	6 469 272,00 €	6 329 371,00 €	6 359 000,00 €	6 510 000,00 €	6 685 000,00 €
Evolution de la DGF	-36 183,00 €	-139 901,00 €	29 629,00 €	151 000,00 €	175 000,00 €
Evolution cumulée de la DGF de l'interco (année de référence 2014)	-2 000 185,00 €	-2 140 086,00 €	-2 110 457,00 €	-1 959 457,00 €	-1 784 457,00 €

*valeur estimée pour 2025.



La fiscalité Cœur de Flandre Agglo simulée

a) Les impôts ménages

Le montant du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties est estimé à 6 200 000 euros et le montant du produit de la taxe foncière propriétés non bâties auquel s'ajoute la taxe additionnelle sur le foncier non bâti est estimé à 590 000 € pour l'année 2025.

b) Les impôts économiques

Evolution de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :

Le montant 2025 du produit de CFE est estimé à 6 700 000 euros.

Evolution de la CVAE en 2025 (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) :

La valeur de la CVAE pour 2025 est estimée à l'identique du produit prévisionnel prévu en 2024, soit 5 365 000 euros.

Evolution de la TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales) :

Le produit de TASCOM en 2025 est estimé à 1 870 000 euros, en augmentation de 107 000,00 euros suite à l'augmentation du coefficient décidée par le conseil communautaire. Ce coefficient continuera d'évoluer de 0,05 point chaque année jusqu'en 2026, selon les dispositions du pacte fiscal et financier solidaire.

Evolution des produits des impositions forfaitaires des entreprises de réseaux :

Perçu à hauteur de 457 000 euros en 2024, le montant est estimé à 470 000 euros pour l'année 2025.

c) Les impôts affectés à certaines dépenses

➤ **La taxe de séjour :**

La taxe de séjour est estimée à 160 000 euros pour l'année 2025. Cette taxe concourt à financer les dépenses de promotion touristique.

➤ **La taxe GEMAPI (taxe sur la gestion des milieux aquatiques et sur la prévention des inondations) :**

Instaurée le 14 février 2018 pour assurer une partie du financement de la contribution USAN, la taxe GEMAPI atteindra 1 188 000 euros en 2025.

Les fonds de péréquation

- a) Le Fonds national de Garantie Individuelle de Ressources

Il est de 1 129 000 euros (identique en 2024).

- b) Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Il est de 870 000 euros en 2025, contre 883 000 euros en 2024.

Les autres recettes réelles de fonctionnement

- a) Produits des services du domaine (chapitre 70)

La prévision est estimée à 649 000 euros (698 500 euros prévus en 2024) et est répartie ainsi :

Compétence	Désignation	Prévision
Petite Enfance	Participation des familles - Multi-accueils Méteren, Steenvoorde, Hardifort	223 000,00
Jeunesse	Séjours été, hiver, printemps	190 000,00
Informatique	Facturation des charges du serveur mutualisé aux communes participantes	50 000,00
Sport	Entrées piscines intercommunales	124 000,00
Autres	locations coworking, vente photovoltaïque	17 000,00
Gens du voyage	Perception des redevances (emplacements + fluides) suite à la création de la régie	45 000,00
Total		649 000,00

- b) Les autres produits de gestion courante

La prévision de ce chapitre est estimée à 48 200,00 euros et comprend essentiellement les revenus de la location d'immeubles Cœur de Flandre Agglo (EPDSAE, bureaux Syndicat Mixte Flandre Lys).

►►► LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2025

Chapitre 011 – Charges à caractère général

La projection de crédits sur le chapitre 011 est estimée à 9 614 546 euros contre 8 874 206 euros au BP 2024 soit une évolution de 8,34 %.

Les principales évolutions par service sont reprises dans le tableau ci-après :

Charges à caractère général	Montant au BP 2024	Evolution	Proposition BP 2025	Commentaire sur l'évolution
Bâtiments	295 300,00	↗	301 500,00	Stabilité des dépenses
Voirie	2 629 100,00	↗	2 654 800,00	Baisse des crédits en entretien voirie
Tourisme	179 530,00	↗	1 114 800,00	Transfert de la participation au budget annexe OTI (65) vers le chapitre 011
Promotion du territoire	159 000,00	↗	161 000,00	Stabilité des dépenses
Environnement	471 064,00	↘	394 414,00	
Mobilité	285 140,00	↘	99 000,00	Fin des études mobilité et transfert dépenses réseau de transport sur le budget annexe
Fluides/Finances	1 168 700,00	↗	1 237 100,00	
Autres services	3 686 372,00	↘	3 651 932,00	
Total chapitre 011	8 874 206,00	↗	9 614 546,00	

Chapitre 012 – Charges de personnel

A- Evolution des effectifs (emplois permanents)

Depuis 2014 les effectifs ont évolué passant de 78.79 ETP à 216.4 ETP au 31 décembre 2024 soit 137,6 ETP supplémentaires dont :

L'évolution des effectifs de 2023 à 2024 est principalement lié à la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération, entraînant le transfert des services régie des eaux et assainissement (13 agents concernés) et à la création du dispositif des 1 000 premiers jours (2 agents recrutés).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Catégorie A	12,9	12,9	18,9	19,9	24,9	29,4	38,93	45,29	50,28	57,88	61,88
Catégorie B	23,2	23,3	30,3	32,7	42,7	43,66	32	33	37,86	43,86	42,86
Catégorie C	42,8	53,3	61	62,5	71,8	89,42	87,83	98,57	98,8	100,2	111,7
	78,8	89,5	110,2	115	139,3	162,5	158,8	176,9	186,9	201,9	216,4

B- Agents et Services mis à disposition :

Mutualisation descendante (mise à disposition de personnel Cœur de Flandre Agglo aux communes) :

MISE A DISPOSITION AGENT	Mise à disposition auprès des communes	Durée
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	Commune de Zuytpeene	24 H / semaine
MISE A DISPOSITION DE SERVICE	Mise à disposition de :	Durée
Service instruction	Commune d'Hazebrouck	Resiliation au 29 février 2024
Direction Générale	Pôle Métropolitain de Flandres	13 demi-journées
Service DPO	Communes adhérentes	80% du temps de travail
Service archives	Communes adhérentes	60% du temps de travail
Service informatique	Communes adhérentes	

Mutualisation ascendante (mise à disposition de personnel communal à Cœur de Flandre Agglo) :

MISE A DISPOSITION AGENT	Mise à disposition de :	Durée
Agent social principal de 2ème classe	Commune d'Hazebrouck	50% du temps de travail

Service commun :

SERVICE COMMUN	Mise à disposition de :	Durée
Service Cabinet Directeur de Cabinet Chef de Cabinet Assistante de Cabinet	Commune d'Hazebrouck	17.5H/ semaine 17.5H/ semaine 7H/ semaine
Service commun Serveur	Commune d'Hazebrouck Commune de Bailleul	10% du temps de travail

C- Les orientations 2025 des dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel en 2025 :

Budget Principal 2025 : 9 748 700,00 euros
 Budget Annexe Portage de repas 2025 : 450 000 euros
 Budget Annexe Prestations de Services 2025 : 376 000 euros
 Budget Annexe Collecte et traitement des OM 2025 : 450 000 euros
 Budget Annexe Assainissement 2025 : 100 000 euros
 Budget Annexe Régie des eaux 2025 : 585 000 euros
 Budget Annexe Réseaux de transport 2025 : 73 000 euros

La projection de crédits sur le chapitre 012 consolidé est estimée à : 11 782 700,00 € en 2025, contre 11 387 000,00 € en 2024, des recettes supplémentaires de 22 000 euros, soit une augmentation nette de **3,28%**.

Les principales causes d'évolution sont :

- L'impact des évolutions à effectif constant (G.V.T, Protection sociale) : 116 700,00 euros
- Le versement mobilité : 90 000 euros
- L'augmentation des cotisations CNRACL : 91 000 euros

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Les crédits budgétaires sont évalués à 16 213 100 euros et concernent principalement les attributions de compensation provisoires :

Communes	AC provisoire 2025 (en euros)	Communes	AC provisoire 2025 (en euros)
Arnèke	72 666,50	Nieppe	2 808 817,76
Bailleul	2 080 692,64	Noordpeene	74 336,00
Bavinchove	118 413,00	Ochtezeele	7 446,00
Berthen	126 721,02	Oudezeele	-7 651,62
Blaringhem	872 842,07	Oxelaère	22 140,50
Boeschepe	354 230,12	Pradelles	-4 234,68
Boëseghem	-4 150,81	Renescure	427 598,79
Borre	145 605,61	Rubrouck	37 074,50
Buysscheure	29 105,00	Saint Jans Cappel	46 979,17
Caëstre	171 506,42	Saint Sylvestre Cappel	139 920,99
Cassel	245 051,64	Sainte-Marie-Cappel	54 275,00
Ebblinghem	-7 624,70	Sercus	-5 303,32
Eecke	9 407,06	Staple	2 331,15
Flêtre	23 534,98	Steenbecque	196 871,61
Godewaersvelde	91 627,69	Steenvoorde	2 081 007,35
Hardifort	30 853,00	Steenwerck	54 555,69
Hazebrouck	4 812 740,36	Strazeele	154 780,45
Hondeghem	-7 207,51	Terdeghem	281 502,16
Houtkerque	54 931,05	Thiennes	1 727,21
Le Douliou	11 343,16	Vieux-Berquin	42 905,32
Lynde	-12 817,70	Wallon-Cappel	58 140,27
Merris	55 952,81	Wemaers-Cappel	4 222,00
Méteren	118 922,75	Winnezele	177 684,74
Morbecque	51 963,86	Zermezele	5 587,00
Neuf-Berquin	-3 730,67	Zuytpeene	16 620,50
		TOTAL	16 121 913,89

Sont également prévus à ce chapitre :

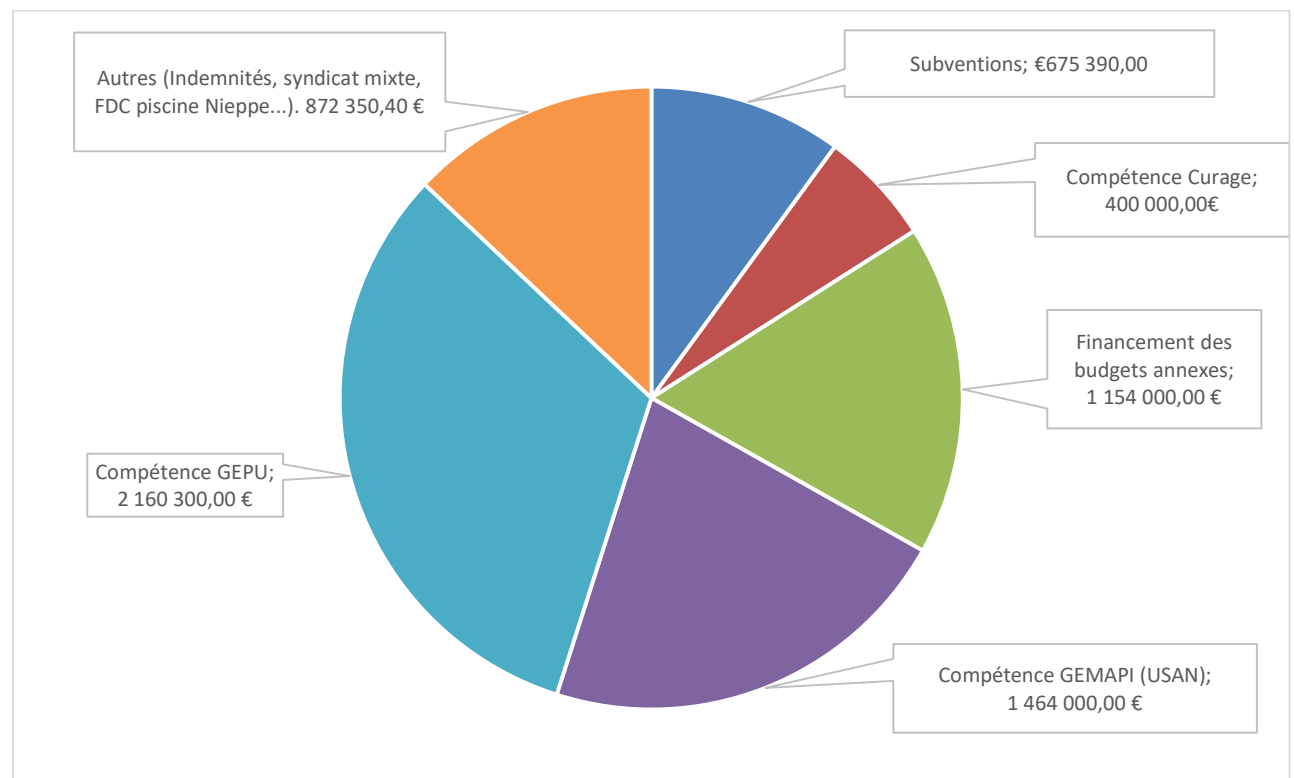
- Le reversement de la taxe de séjour additionnelle instaurée par le Conseil Départemental du Nord est également prévu à ce chapitre de dépenses pour 16 000 euros.
- Restitution suite à des dégrèvements concernant la taxe GEMAPI pour 23 000 euros.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Prévisions budgétaires estimées à 6 726 040,40 euros contre 8 504 910,98 euros en 2024.

Cette baisse importante s'explique principalement par :

- La baisse des subventions octroyées,
- La baisse de la prise en charge du déficit du budget annexe REOMI à 655 100 € contre 1,15 M€ pour l'année 2024 (utilisation excédent smictom 2024) ;
- La baisse de la prise en charge du déficit du budget annexe service de portage des repas à 478 900 € contre 664 000 € pour l'année 2024 (impact tarification 2024) ;
- L'ajustement des cotisations GEPU entre le 011 (Suez) et le 65 (Noréade) ;
- Le transfert de la participation au budget annexe OTI vers le chapitre 011.



Chapitre 66 – Charges financières

Le remboursement des intérêts de la dette pour 2025 est estimé à 1 138 005,18 euros contre 754 400,39 euros en 2024.

Cette augmentation s'explique par les nouveaux emprunts souscrits au cours des derniers exercices.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

1 800 000 euros sont prévus au titre des amortissements en 2025. Cette prévision sera mise à jour en cours d'année en fonction des amortissements de l'exercice.

Chapitre 023 – Virement prévisionnel à la section d'investissement

La prévision au chapitre 023 est estimée à 8 853 044,97 euros sur la base du CA anticipé.

Décomposition du financement du virement prévisionnel :

Capacité d'autofinancement au BP	BP 2023	BP 2024	ROB 2025 (prévision)
Prévision de virement de la section de fonctionnement (Chapitre 023)	11 505 564	6 239 912,56	8 853 044,97
Résultat reporté anticipé (Chapitre 002)	8 809 333	3 505 001,45	5 201 736,55
Différence 023-002	2 696 231	2 734 911,11	3 651 308,42
Dotations d'amortissement	1 600 000	1 800 000,00	1 800 000,00
Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle de l'exercice	4 296 231	4 534 911,11	5 451 308,42

▶▶▶ INVESTISSEMENTS 2025

Les dépenses d'investissement 2025

Les dépenses d'équipement pour le budget principal devraient s'élever à 18 706 047,37 euros, hors restes à réaliser.

Les crédits ouverts pour couvrir le remboursement en capital de la dette atteignent 2 827 000 euros.

Programme d'investissement 2025 :

COMPETENCE	Prévision ROB	Financement
VOIRIE	7 826 700,00	
MOBILITE	3 408 760,74	4 820 000,00
BATIMENTS	2 331 890,93	570 500,00
SOUTIEN AUX COMMUNES	1 157 345,70	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 071 500,00	
URBANISME	744 600,00	
INFORMATIQUE	406 500,00	
MOYENS GENERAUX	216 000,00	
ENVIRONNEMENT	200 000,00	
HABITAT / GENS DU VOYAGE	194 250,00	
AUTRES	82 500,00	
VIVRE ENSEMBLE	54 000,00	6 000,00
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	18 706 047,37	5 396 500,00
REMBOURSEMENT CAPITAL	2 827 000,00	
AVANCES, TRANSFERTS, OP. PATRIMONIALES, OP SOUS MANDAT, AUTRES	1 072 000,00	
AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	3 899 000,00	
BESOIN DE FINANCEMENT 2024	5 323 576,61	
REPORTS 2024	3 018 283,64	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30 946 907,62	

BUDGETS ANNEXES	
BUDGET RESTAURATION A DOMICILE:	140 000,00
BUDGET PRESTATIONS DE SERVICE :	261 000,00
BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES OM:	22 000,00
BUDGET ASSAINISSEMENT HAZEBROUCK :	7 070 000,00
BUDGET ASSAINISSEMENT STEENVOORDE :	1 527 000,00
BUDGET EAU POTABLE :	7 654 600,00
TOTAL CONSOLIDE (BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES) :	47 621 507,62

Les recettes d'investissement

Présentation des recettes d'investissement (**Budget Principal**) :

LIBELLE	Montant ROB 2025
Emprunt investissements 2025	3 126 502,40 €
Reports 2024 (subventions)	2 651 595,35 €
Virement à la section d'investissement	8 853 044,97 €
Excédents de fonctionnement capitalisé (1068)	5 690 264,90 €
Subventions	5 396 500,00 €
FCTVA	2 380 000,00 €
Amortissements + op patrimoniales	2 277 000,00 €
Opération sous mandat - recettes	500 000,00 €
Remboursement SPAD/parking SILO	72 000,00 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL :	30 946 907,62 €

*Le report en recettes d'investissement est composé de subventions notifiées et confirmées mais non encaissées à ce jour.

Les engagements pluriannuels Cœur de Flandre Agglo

POLE GARE D'HAZEBROUCK							
Libellé du programme	Dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	Montants des crédits de paiement				
			2021 et antérieurs	2022	2023	2024	2025
Pôle Gare d'Hazebrouck : Opération n°1603	2024_035	25 945 925,13 €	5 887 466,82 €	6 062 164,82 €	6 212 634,75 €	7 783 658,74 €	
	Proposition	25 945 925,13 €	5 887 466,82 €	6 062 164,82 €	6 212 634,75 €	7 522 256,48 €	261 402,26 €
	Ecart	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-261 402,26 €	261 402,26 €
AIDES ECONOMIQUES DIRECTES							
Libellé du programme	Dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement				
			2021 et antérieurs	2022	2023	2024	2025
Aide aux entreprises : Opération n°2001	2024_035	1 321 493,34 €	226 500,20 €	97 454,80 €	497 538,34 €	500 000,00 €	
	Proposition	1 321 493,34 €	226 500,20 €	97 454,80 €	497 538,34 €	127 564,49 €	372 435,51 €
	Ecart	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-372 435,51 €	372 435,51 €
PROJETS DE MOBILITE							
Libellé du programme	Dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	2025
Projets de mobilité : Opération n°2101	2024_035	10 681 362,64 €	121 020,87 €	1 960 909,42 €	2 260 524,78 €	3 788 907,57 €	2 550 000,00 €
	Proposition	10 681 362,64 €	121 020,87 €	1 960 909,42 €	2 260 524,78 €	2 483 408,31 €	3 855 499,26 €
	Ecart	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 305 499,26 €	1 305 499,26 €
SOUTIEN AUX COMMUNES							
Libellé du programme	Dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement				
			2022	2023	2024	2025	2026
Soutiens aux communes : Opération n°2202	2024_035	2 500 000,00 €	80 000,00 €	205 253,08 €	1 214 746,92 €	500 000,00 €	500 000,00 €
	Proposition	2 500 000,00 €	80 000,00 €	205 253,08 €	547 474,48 €	1 167 272,44 €	500 000,00 €
	Ecart	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-667 272,44 €	667 272,44 €	0,00 €
REHABILITATION HOTEL SOCKEEL CASSEL							
Libellé du programme	Première délibération	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement				
			2023	2024	2025	2026	2027
Réhab Hôtel Sockeel : Opération n°2303	2024_035	2 000 000,00 €	29 727,63 €	1 150 272,37 €	820 000,00 €		
	Proposition	2 000 000,00 €	29 727,63 €	98 518,14 €	1 871 754,23 €		
	Ecart	0,00 €	0,00 €	-1 051 754,23 €	1 051 754,23 €	0,00 €	0,00 €

ANALYSE FINANCIERE

Analyse financière rétrospective

a) Détermination des différents niveaux d'épargne Cœur de Flandre Agglo

Le tableau ci-dessous présente la décomposition de l'épargne Cœur de Flandre Agglo sur la base du CA provisoire 2024 du budget principal :

Calcul des différents niveaux d'épargne (incluant les prises en charge de déficit des budgets annexes, hors eau)	Montant (euros)	% des recettes réelles de fonctionnement	valeur cible*
Recettes réelles de fonctionnement (avec chapitre 77 retraité)	51 482 969,76		
Dépenses réelles de fonctionnement (avec le chapitre 67 retraité)	42 134 755,46		
Epargne brute	9 348 214,30	18,16	> 10%
Remboursement en capital de la dette	6 122 754,92		
Epargne nette	3 225 459,38	6,27	> 5%

* La valeur cible correspond au niveau d'épargne qu'il est recommandé d'atteindre.

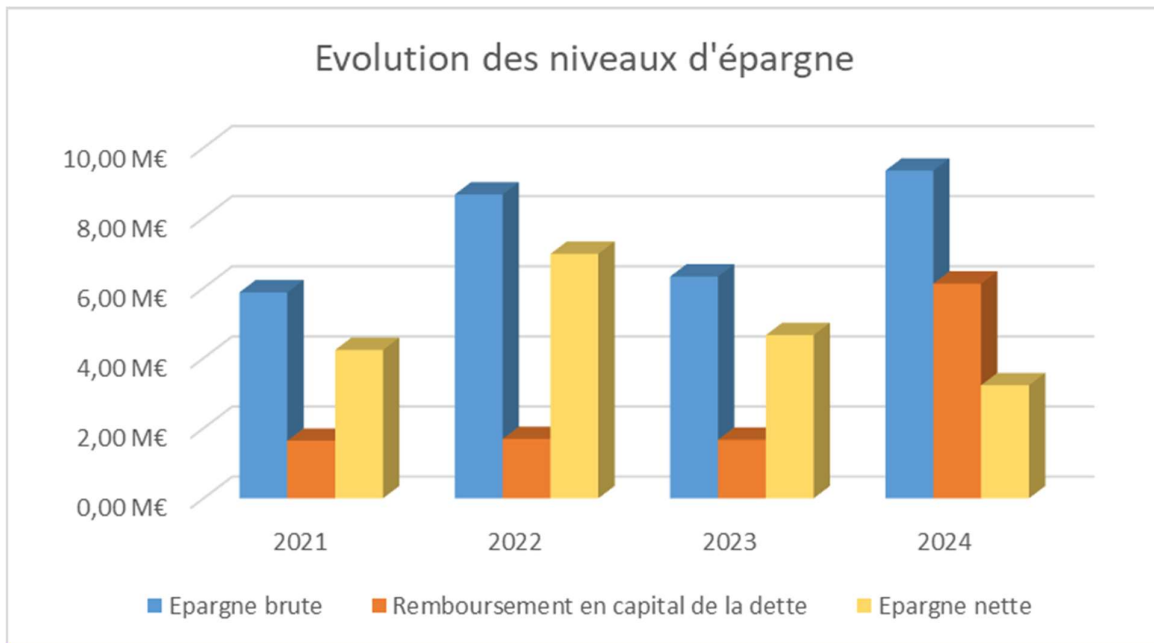
b) Evolution de l'épargne Cœur de Flandre Agglo

L'analyse de l'épargne repose sur l'utilisation de deux indicateurs :

- L'épargne brute qui est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement retraitées (retraitement des produits exceptionnels non récurrents) et les dépenses de fonctionnement retraitées (retraitement des charges exceptionnelles non récurrentes) ;
- L'épargne nette est égale à la différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de la dette.

Détermination des niveaux d'épargne	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement (chap. 77 retraité)	54 862 502,00 €	60 081 575,00 €	48 196 645,00 €	51 482 969,76 €
Dépenses réelles de fonctionnement (chap. 67 retraité)	48 986 332,00 €	51 414 125,00 €	41 870 573,00 €	42 134 755,46 €
Epargne brute	5 876 170,00 €	8 667 450,00 €	6 326 072,00 €	9 348 214,30 €
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	10,71%	14,43%	13,13%	18,16%
Remboursement en capital de la dette	1 642 649,00 €	1 693 266,00 €	1 670 000,00 €	6 122 754,92 €
Epargne nette	4 233 521,00 €	6 974 184,00 €	4 656 072,00 €	3 225 459,38 €
Taux d'épargne nette (EN/RRF)	7,72%	11,61%	9,66%	6,27%

Source : Budget principal, CA anticipé pour 2024.



ANALYSE DE LA DETTE

Le niveau d'endettement Cœur de Flandre Agglo

La dette (budget principal + budgets annexes) est composée de 54 emprunts à taux fixe, d'un emprunt à taux variable, d'un emprunt à taux indexé. L'encours de la dette (capital restant dû) de la Cœur de Flandre Agglo au 01 Janvier 2025 atteint 44,97 millions euros (budget principal + budgets annexes).

L'ensemble des emprunts Cœur de Flandre Agglo est de catégorie 1-A dans la charte Gissler.

Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement ou d'extinction de la dette qui est obtenu en divisant l'encours de dette par l'épargne brute permet de mesurer la durée de désendettement de la collectivité :

Encours de dette budget principal (au 01/01/2025)	40 871 312,29
Epargne brute CA 2024 (anticipé)	9 348 214,30
Capacité de désendettement	4.37

Ce ratio signifie que Cœur de Flandre Agglo devrait consacrer un peu moins de cinq années d'épargne brute pour se désendetter.

Le ratio de désendettement est également utilisé par les banques dans les propositions de prêts faites aux collectivités locales. Ce ratio ne doit pas dépasser 12 ans.

Le niveau du ratio est satisfaisant.

Taux d'endettement

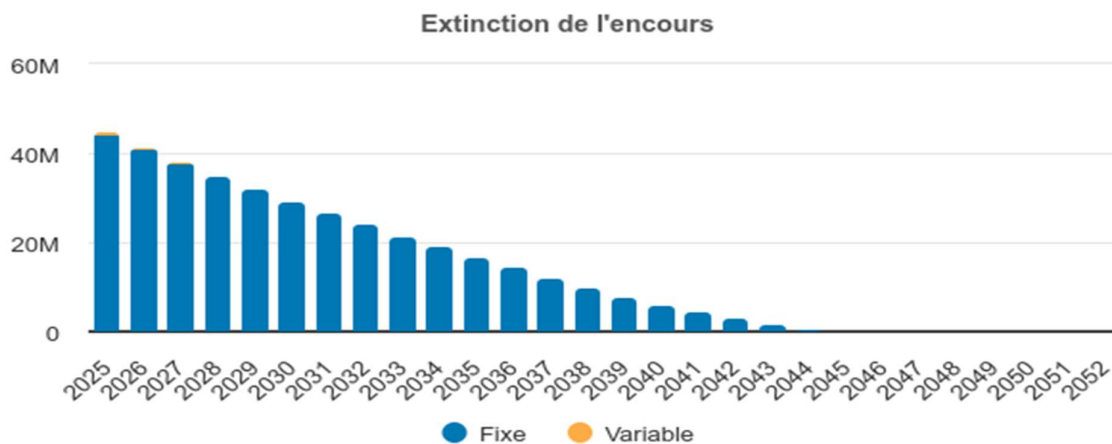
Le ratio de couverture du remboursement en capital de la dette (encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement) doit être inférieur à 100 % pour rembourser le capital de la dette avec les recettes réelles de fonctionnement.

Encours de la dette budget principal au 01/01/2025	40 871 312,29 euros
Recettes réelles de fonctionnement retraitées (CA 2024 provisoire)	51 482 969,76 euros
Taux de désendettement	79,39%

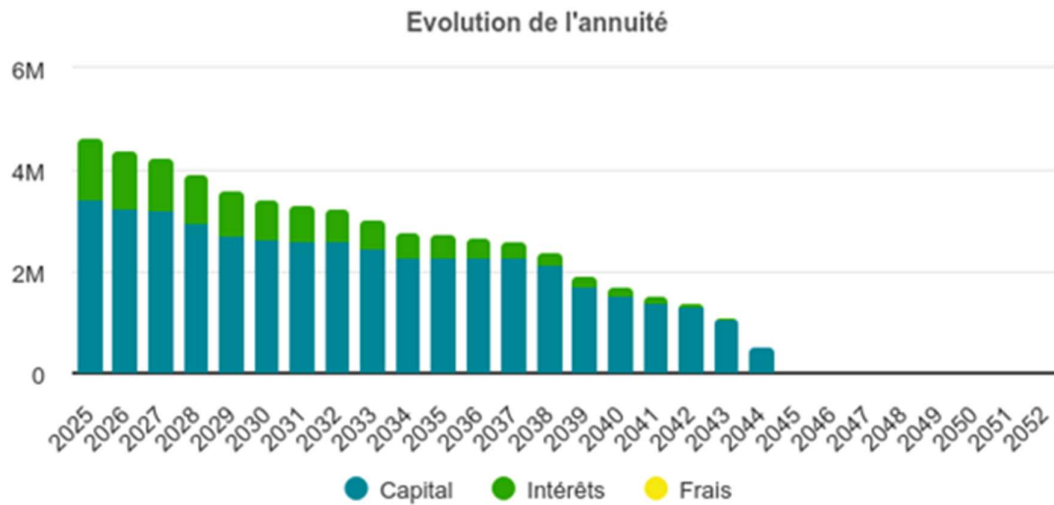
Caractéristiques de la dette consolidée

La durée résiduelle de la dette atteint 19 ans et 11 mois au 1er Janvier 2025. Le taux actuariel de la dette est de 2.90 %.

Amortissement de la dette (budget principal + budgets annexes) :



Annuité de la dette (budget principal + budgets annexes) :



La structure de la dette

100 % de l'encours de dette est composé d'emprunts à taux fixe et d'emprunt à taux variable simple (niveau A1).

Le niveau A est composé des emprunts présentant la sécurité en terme de taux la plus forte.

Répartition par prêteur

Prêteur	%	Montant
SFIL (Banque postale / CDC)	47,20%	21 227 872,69 €
AFL	33,80%	15 200 000,00 €
Caisse d'Épargne	7,23%	3 249 975,22 €
Société Générale	5,06%	2 274 582,08 €
CFF	3,97%	1 785 462,10 €
Agence de l'eau	1,91%	859 938,28 €
BFT	0,72%	324 511,52 €
Crédit Agricole	0,11%	49 199,97 €
TOTAL	100,00%	44 971 541,86 €

La répartition par prêteur laisse apparaître que l'encours de la dette est détenu par la SFIL (banque publique à laquel sont cédés les contrats de la Banque Postale) pour 47,20%. Viennent ensuite l'AFL pour 33,80 %, la Caisse d'Épargne pour 7,23%, la Société Générale pour 5,06 %, le CFF pour 3,97%, l'Agence de l'eau pour 1,91 %, la BFT pour 0,72 % et le Crédit Agricole pour 0,11%. La prépondérance de la SFIL a diminué suite à l'adhésion de la collectivité à l'Agence France Locale (AFL).

L'analyse de la répartition par prêteur démontre une diversification des établissements bancaires qui assure à Cœur de Flandre Agglo de multiples possibilités d'accès aux sources de financement.

En conclusion, la dette de Cœur de Flandre Agglo est diversifiée (1,3% en taux variable sur des durées de court terme), sécurisée (98,7% en taux fixe sur des durées longues) et ne comporte aucun produit toxique.

PROJECTIONS ROB 2025 BUDGETS ANNEXES

Le budget annexe service de portage de repas à domicile

Le déficit du service de portage de repas est estimé à 478 900 euros pour un total de repas livrés estimé à 130 944 repas. La prise en charge sera faite par le budget principal.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1 479 400 euros dont 450 000 euros en charges de personnel.

Les recettes de fonctionnement correspondent à la vente de repas pour un montant estimé de 1 000 000 euros et par participation du budget principal pour la prise en charge du déficit.

En section d'investissement, les principaux postes de dépenses prévus sont l'acquisition de véhicules (131k€) ainsi que du matériel et des licences informatiques pour 9 000 euros.

Le budget annexe des zones d'activités économiques

Ces dépenses sont financées par un emprunt à hauteur de 2 794 768,24 euros.

ZAE	FONCIER	ETUDES	TRAVAUX	AUTRES	TOTAL
ZA PORTE DE FLANDRE	725 000,00 €	275 000,00 €			1 000 000,00 €
ZAE WALLON-CAPPEL		89 500,00 €	1 650 000,00 €		1 739 500,00 €
PAE GEANTS			125 000,00 €		125 000,00 €
ZAE ARNEKE					0,00 €
ZA BLARINGHEM					0,00 €
ZAE DU PECKEL			13 800,00 €		13 800,00 €
ZA BOESCHEPE			7 000,00 €		7 000,00 €
TOTAL	725 000,00 €	364 500,00 €	1 795 800,00 €	0,00 €	2 885 300,00 €

Le budget annexe prestations de services

Ce budget retrace les opérations effectuées pour le compte des communes membres de l'intercommunalité :

- L'organisation des accueils de loisirs sans hébergement ;
- La prestation de DPO (protection des données dans le cadre du RGPD) ;
- Les prestations d'archivage dans les communes ;
- L'animation des réseaux de médiathèques.

Les dépenses et les recettes sont évaluées à 563 400 euros en section de fonctionnement et 38 000 euros en investissement. Baisse significative du montant des dépenses d'investissement par rapport au BP 2024 suite à la mise en place de la technologie RFID pour les structures rattachées au réseau de lecture.

Le Budget annexe Service de collecte et de traitement des ordures ménagères

Le déficit du service de collecte et de traitement des ordures ménagères est estimé à 655 100 euros. Ce déficit est financé par le budget principal.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 12 456 200 euros (dont 11 090 000 euros pour les charges à caractère général : 7 900 000 euros pour le SMICTOM et 3 190 000 euros pour le SIROM). Les dépenses d'investissement s'élèvent à 21 000 euros.

Les montants sont prévisionnels et seront ajustés dès communication des coûts de services par les syndicats de collecte.

Le Budget annexe eau potable Hazebrouck

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont estimées à 7 324 000 euros.

Les principales dépenses de fonctionnement prévues pour l'année 2025 sont :

- Le virement à la section d'investissement pour un montant de 4 754 600 euros.
- Les Charges à caractère général (chapitre 011) pour un montant de 835 000 euros.
- Les Charges de personnel (chapitre 012) pour un montant de 625 000 euros.
- Le reversement des redevances à l'Agence de l'eau (chapitre 014) pour un montant de 380 000 euros.

Les recettes de fonctionnement du budget prévisionnel sont principalement :

- L'excédent antérieur reporté pour un montant de 4 840 000 euros et les ventes d'eaux et location de compteurs aux abonnés ainsi que les redevances concernant la pollution et les autres taxes et redevances pour un montant de 2 432 000 euros.

Les dépenses et les recettes d'investissement sont estimées à 7 654 600 euros pour 2025.

Les dépenses d'investissement prévues au BP de l'exercice 2025 de ce budget correspondent aux travaux effectués sous mandat par la commune d'Hazebrouck pour le compte de l'EPCI, à l'achat de véhicules ainsi qu'aux remboursements des emprunts.

Le Budget annexe assainissement Hazebrouck

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont estimées à 7 979 000 euros.

Les principales dépenses de fonctionnement prévues pour l'année 2025 sont :

- Les Charges à caractère général (chapitre 011) pour un montant de 961 400 euros qui correspond pour la majeure partie aux prestations de service, équipements et travaux, ainsi qu'aux entretiens sur le réseau;
- Les Charges de personnel (chapitre 012) pour un montant de 130 000 euros ;
- Le reversement des redevances à l'Agence de l'eau (chapitre 014) pour un montant de 255 000 euros ;

- Les charges financières (intérêts d'emprunts) (chapitre 66) pour un montant de 130 000 euros ;
- Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour un montant de 5 683 000 euros.

Les recettes de fonctionnement de ce budget sont principalement

- la redevance d'assainissement collectif pour un montant de 2 104 500 euros;
- la redevance de modernisation des réseaux pour un montant de 175 000 euros ;
- la participation à l'assainissement collectif pour un montant de 50 000 euros;
- la contribution des communes ou des EPCI pour les eaux pluviales pour un montant de 350 000 euros ;
- l'excédent antérieur reporté pour un montant de 4 829 000 euros.

Les dépenses et les recettes d'investissement sont estimées à 7 069 000 euros pour 2025.

Les investissements sont principalement financés par le virement de la section de fonctionnement, et donc par l'excédent de fonctionnement dégagé par ce budget.

Le Budget annexe assainissement Steenvoorde

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont estimées à 200 260,15 euros.

Les dépenses et recettes d'investissement sont estimées à 1 486 749,06 euros.

Concernant les dépenses d'investissement, 1 300 000 euros sont prévus pour les travaux de remplacement des réseaux et de mise en conformité pour la rue de Poperinghe et la rue Saint Exupery.

Le Budget annexe assainissement non collectif

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont estimées à 30 000 euros.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette (budget principal + budgets annexes)

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2025	44 971 541,86	4 657 662,93	1 243 130,49	2,84%	2,89%	3 414 532,44	4 657 662,93
2026	41 557 009,42	4 376 829,21	1 143 644,03	2,92%	2,87%	3 233 185,18	4 376 829,21
2027	38 323 824,24	4 247 041,66	1 046 816,86	2,90%	2,85%	3 200 224,80	4 247 041,66
2028	35 123 599,44	3 934 052,30	951 951,82	2,90%	2,84%	2 982 100,48	3 934 052,30
2029	32 141 498,96	3 591 361,49	868 885,59	2,88%	2,83%	2 722 475,90	3 591 361,49
2030	29 419 023,06	3 419 418,96	792 126,89	2,88%	2,82%	2 627 292,07	3 419 418,96
2031	26 791 730,99	3 334 994,71	717 854,59	2,86%	2,82%	2 617 140,12	3 334 994,71
2032	24 174 590,87	3 243 840,78	643 564,94	2,86%	2,81%	2 600 275,84	3 243 840,78
2033	21 574 315,03	3 024 748,43	571 470,66	2,85%	2,80%	2 453 277,77	3 024 748,43
2034	19 121 037,26	2 800 333,34	508 297,61	2,87%	2,81%	2 292 035,73	2 800 333,34
2035	16 829 001,53	2 740 673,82	448 344,29	2,88%	2,83%	2 292 329,53	2 740 673,82
2036	14 536 672,00	2 684 535,15	388 280,98	2,92%	2,85%	2 296 254,17	2 684 535,15
2037	12 240 417,83	2 617 160,84	328 043,48	2,95%	2,89%	2 289 117,36	2 617 160,84
2038	9 951 300,47	2 406 615,41	268 581,83	3,00%	2,95%	2 138 033,58	2 406 615,41
2039	7 813 266,89	1 936 630,21	215 321,89	3,07%	3,03%	1 721 308,32	1 936 630,21
2040	6 091 958,57	1 700 646,02	169 337,70	3,15%	3,10%	1 531 308,32	1 700 646,02
2041	4 560 650,25	1 531 445,64	125 137,32	3,16%	3,15%	1 406 308,32	1 531 445,64
2042	3 154 341,93	1 405 291,47	81 483,15	3,11%	3,15%	1 323 808,32	1 405 291,47
2043	1 830 533,61	1 099 667,50	39 609,18	2,77%	3,03%	1 060 058,32	1 099 667,50
2044	770 475,29	540 214,87	11 406,55	1,86%	2,41%	528 808,32	540 214,87
2045	241 666,97	35 372,91	2 039,59	0,89%	0,89%	33 333,32	35 372,91
2046	208 333,65	35 076,24	1 742,92	0,89%	0,89%	33 333,32	35 076,24
2047	175 000,33	34 779,57	1 446,25	0,89%	0,89%	33 333,32	34 779,57
2048	141 667,01	34 482,91	1 149,59	0,89%	0,89%	33 333,32	34 482,91
2049	108 333,69	34 186,24	852,92	0,89%	0,89%	33 333,32	34 186,24
2050	75 000,37	33 889,57	556,25	0,89%	0,89%	33 333,32	33 889,57
2051	41 667,05	33 592,91	259,59	0,89%	0,89%	33 333,32	33 592,91
2052	8 333,73	8 352,27	18,54	0,89%	0,90%	8 333,73	8 352,27

ANNEXE 2 : Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette (budget principal et ZAE)

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2025	40 871 312,29	3 988 603,14	1 137 194,82	2,86%	2,90%	2 851 408,32	3 988 603,14
2026	38 019 903,97	3 714 336,70	1 058 724,59	2,92%	2,89%	2 655 612,11	3 714 336,70
2027	35 364 291,86	3 638 806,67	981 239,57	2,91%	2,88%	2 657 567,10	3 638 806,67
2028	32 706 724,76	3 330 839,00	905 005,70	2,92%	2,88%	2 425 833,30	3 330 839,00
2029	30 280 891,46	3 269 037,67	837 670,32	2,92%	2,88%	2 431 367,35	3 269 037,67
2030	27 849 524,11	3 173 889,57	770 082,36	2,92%	2,89%	2 403 807,21	3 173 889,57
2031	25 445 716,90	3 119 383,51	702 232,17	2,92%	2,89%	2 417 151,34	3 119 383,51
2032	23 028 565,56	3 053 890,31	634 076,16	2,94%	2,90%	2 419 814,15	3 053 890,31
2033	20 608 751,41	2 940 482,60	565 871,07	2,94%	2,90%	2 374 611,53	2 940 482,60
2034	18 234 139,88	2 720 428,98	502 994,69	2,95%	2,91%	2 217 434,29	2 720 428,98
2035	16 016 705,59	2 665 922,93	443 338,04	2,97%	2,94%	2 222 584,89	2 665 922,93
2036	13 794 120,70	2 611 436,64	383 571,39	3,02%	2,97%	2 227 865,25	2 611 436,64
2037	11 566 255,45	2 556 910,75	323 630,56	3,07%	3,02%	2 233 280,19	2 556 910,75
2038	9 332 975,26	2 348 690,84	264 465,58	3,14%	3,10%	2 084 225,26	2 348 690,84
2039	7 248 750,00	1 879 002,30	211 502,30	3,23%	3,21%	1 667 500,00	1 879 002,30
2040	5 581 250,00	1 643 314,78	165 814,78	3,35%	3,32%	1 477 500,00	1 643 314,78
2041	4 103 750,00	1 474 411,07	121 911,07	3,42%	3,42%	1 352 500,00	1 474 411,07
2042	2 751 250,00	1 348 553,56	78 553,56	3,50%	3,49%	1 270 000,00	1 348 553,56
2043	1 481 250,00	1 043 226,26	36 976,26	3,44%	3,56%	1 006 250,00	1 043 226,26
2044	475 000,00	484 070,30	9 070,30	3,32%	3,39%	475 000,00	484 070,30

ANNEXE 3 : Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette (budget annexe Eau/Assainissement)

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2025	4 100 229,57	669 059,79	105 935,67	2,70%	2,80%	563 124,12	669 059,79
2026	3 537 105,45	662 492,51	84 919,44	2,96%	2,67%	577 573,07	662 492,51
2027	2 959 532,38	608 234,99	65 577,29	2,77%	2,50%	542 657,70	608 234,99
2028	2 416 874,68	603 213,30	46 946,12	2,49%	2,28%	556 267,18	603 213,30
2029	1 860 607,50	322 323,82	31 215,27	2,13%	1,91%	291 108,55	322 323,82
2030	1 569 498,95	245 529,39	22 044,53	1,79%	1,62%	223 484,86	245 529,39
2031	1 346 014,09	215 611,20	15 622,42	1,46%	1,35%	199 988,78	215 611,20
2032	1 146 025,31	189 950,47	9 488,78	0,99%	1,04%	180 461,69	189 950,47
2033	965 563,62	84 265,83	5 599,59	0,77%	0,59%	78 666,24	84 265,83
2034	886 897,38	79 904,36	5 302,92	0,78%	0,61%	74 601,44	79 904,36
2035	812 295,94	74 750,89	5 006,25	0,79%	0,63%	69 744,64	74 750,89
2036	742 551,30	73 098,51	4 709,59	0,80%	0,65%	68 388,92	73 098,51
2037	674 162,38	60 250,09	4 412,92	0,81%	0,67%	55 837,17	60 250,09
2038	618 325,21	57 924,57	4 116,25	0,82%	0,69%	53 808,32	57 924,57
2039	564 516,89	57 627,91	3 819,59	0,82%	0,70%	53 808,32	57 627,91
2040	510 708,57	57 331,24	3 522,92	0,83%	0,71%	53 808,32	57 331,24
2041	456 900,25	57 034,57	3 226,25	0,84%	0,73%	53 808,32	57 034,57
2042	403 091,93	56 737,91	2 929,59	0,85%	0,76%	53 808,32	56 737,91
2043	349 283,61	56 441,24	2 632,92	0,86%	0,79%	53 808,32	56 441,24
2044	295 475,29	56 144,57	2 336,25	0,89%	0,83%	53 808,32	56 144,57
2045	241 666,97	35 372,91	2 039,59	0,89%	0,89%	33 333,32	35 372,91
2046	208 333,65	35 076,24	1 742,92	0,89%	0,89%	33 333,32	35 076,24
2047	175 000,33	34 779,57	1 446,25	0,89%	0,89%	33 333,32	34 779,57
2048	141 667,01	34 482,91	1 149,59	0,89%	0,89%	33 333,32	34 482,91
2049	108 333,69	34 186,24	852,92	0,89%	0,89%	33 333,32	34 186,24
2050	75 000,37	33 889,57	556,25	0,89%	0,89%	33 333,32	33 889,57
2051	41 667,05	33 592,91	259,59	0,89%	0,89%	33 333,32	33 592,91
2052	8 333,73	8 352,27	18,54	0,89%	0,90%	8 333,73	8 352,27

ANNEXE 4 : Présentation consolidée de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL			
Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 874 206,00	9 614 546,00	8,34%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 558 000,00	9 748 700,00	2,00%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	16 242 700,00	16 213 100,00	-0,18%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 504 910,98	6 726 040,40	-20,92%
66 CHARGES FINANCIERES	754 400,39	1 138 005,18	50,85%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	10 000,00	0,00%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	20 000,00	15 000,00	-25,00%
TOTAL	43 964 217,37	43 465 391,58	-1,13%
BUDGET ANNEXE SERVICE PORTAGE DE REPAS			
Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	943 330,08	942 800,00	-0,06%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	450 000,00	450 000,00	0,00%
016 DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	72 300,00	53 600,00	-25,86%
TOTAL	1 465 630,08	1 446 400,00	-1,31%
BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES			
Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 008 590,00	2 803 100,00	177,92%
66 CHARGES FINANCIERES	88 300,00	82 200,00	-6,91%
TOTAL	1 096 890,00	2 885 300,00	163,04%
BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES			
Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	195 050,00	206 350,00	5,79%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	331 000,00	336 000,00	1,51%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50,00	50,00	0,00%
TOTAL	526 100,00	542 400,00	3,10%
BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES OM			
Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 329 900,00	11 294 000,00	-0,32%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	293 000,00	450 000,00	53,58%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00	10 100,00	10000,00%
66 CHARGES FINANCIERES	250 000,00	200 000,00	-20,00%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	105 000,00	105 000,00	0,00%
68 DOT. AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	375 000,00	375 000,00	0,00%
TOTAL	12 353 000,00	12 434 100,00	0,66%
BUDGET EAU POTABLE HAZEBROUCK			
Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	835 000,00	835 000,00	0,00%

012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	625 000,00	625 000,00	0,00%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	380 000,00	380 000,00	0,00%
022 DEPENSES IMPREVUES	74 600,00		-100,00%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 000,00	55 000,00	0,00%
66 CHARGES FINANCIERES	54 400,00	54 400,00	0,00%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000,00	40 000,00	0,00%
68 DOT. AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	30 000,00	30 000,00	0,00%
TOTAL	2 094 000,00	2 019 400,00	-3,56%
BUDGET ASSAINISSEMENT HAZEBROUCK			
Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 315 500,00	961 400,00	-26,92%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	130 000,00	130 000,00	0,00%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	255 000,00	255 000,00	0,00%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 000,00	50 100,00	0,20%
66 CHARGES FINANCIERES	129 000,00	129 000,00	0,00%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00	55 000,00	83,33%
68 DOT. AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	16 000,00	16 000,00	0,00%
TOTAL	1 925 500,00	1 596 500,00	-17,09%
BUDGET ASSAINISSEMENT STEENVOORDE			
Chapitre	BP2024	BP 2025	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 000,00	5 000,00	-75,00%
66 CHARGES FINANCIERES	1 246,00	19 000,00	1 424,87%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000,00	65 000,00	30,00%
TOTAL	71 246,00	89 000,00	24,92%
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 100,00	30 000,00	129,01%
TOTAL	13 100,00	30 000,00	-5,75%
BUDGET CONSOLIDE (HORS ZAE)*			
	BP 2024	BP 2025	Variation
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT. HORS ZAE*	62 412 793,45 €	61 623 491,58 €	-1,27%
BUDGET CONSOLIDE			
	BP 2024	BP 2025	Variation
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	63 509 683,45 €	64 508 491,58 €	1,57%

*Les dépenses du budget annexe « Zones d'activités économique » ne sont pas représentatives des évolutions des dépenses de fonctionnement, car bien que ses opérations soient situées sur la section de fonctionnement (comptabilité de stock), elles concernent des acquisitions, études et travaux ne se reportant pas d'exercice en exercice.

ANNEXE 5 : Analyse prospective budgétaire

Analyse prospective consolidée Hors budgets eau / assainissement	2025	2026	2027	2028
Produits de fonctionnement (BP)	48 922 000,00 €	49 167 000,00 €	49 508 000,00 €	49 855 000,00 €
Charges de fonctionnement consolidées retraitées hors intérêts	42 091 000,00 €	44 238 000,00 €	43 073 000,00 €	43 711 000,00 €
Epargne de gestion consolidée	6 831 000,00 €	4 929 000,00 €	6 435 000,00 €	6 144 000,00 €
Charges d'intérêts consolidées	1 137 000,00 €	1 218 000,00 €	1 392 000,00 €	1 607 000,00 €
Epargne brute consolidée	5 694 000,00 €	3 711 000,00 €	5 043 000,00 €	4 537 000,00 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	11,64%	7,55%	10,19%	9,10%
Remboursement du capital	2 852 000,00 €	2 853 000,00 €	3 181 000,00 €	3 345 000,00 €
Epargne nette consolidée	2 842 000,00 €	858 000,00 €	1 862 000,00 €	1 191 000,00 €

Analyse prospective consolidée Hors budgets eau / assainissement	2025	2026	2027	2028
Dépenses d'investissement	22 779 000,00 €	13 902 000,00 €	19 310 300,00 €	18 401 000,00 €
Recettes d'investissement	10 339 000,00 €	4 442 000,00 €	7 222 000,00 €	13 251 000,00 €
RESTES A REALISER 2024	367 000,00 €			
Besoin de financement	12 807 000,00 €	9 460 000,00 €	12 088 000,00 €	5 150 000,00 €
Epargne nette	2 842 000,00 €	858 000,00 €	1 862 000,00 €	1 191 000,00 €
Fonds de roulement	4 668 000,00 €			
Emprunts nouveaux	5 297 000,00 €	8 602 000,00 €	10 226 000,00 €	3 959 000,00 €
En cours de dette consolidé au 01/01	40 871 000,00 €	43 316 000,00 €	49 065 000,00 €	56 110 000,00 €
ratio de capacité de désendettement consolidé (encours/EB)	7,18	11,67	9,73	12,37

ANNEXE 6 : RAPPORT SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant. A l'échelle de Cœur de Flandre Agglo, la mutualisation est nécessaire afin de renforcer l'attractivité du territoire, la compétitivité en offrant un meilleur service aux usagers et la réalisation d'économies dans les dépenses de fonctionnement des communes et de l'EPCI. La mutualisation doit rester un processus continu systématisant la réflexion au sein des intercommunalités sur les possibilités de mutualisation.

1. L'adoption du schéma de mutualisation

Dans le but d'assurer une meilleure coordination des services et de contribuer à des économies d'échelles, un rapport de mutualisation de services entre le groupement de communes et les communes membres doit être réalisé par le Président de l'EPCI (CGCT, art L.5211-39-1). Cette obligation s'est appliquée à compter du premier renouvellement général des conseillers municipaux.

Par délibération du 13 avril 2021, le projet de schéma de mutualisation des services a été présenté aux membres du conseil communautaire. Ce rapport comprend les enjeux, le contexte, les modalités de suivi, l'état des lieux existant et les perspectives en matière de mutualisation entre Cœur de Flandre Agglo et les communes concernées.

Ce rapport a été communiqué pour avis aux conseils municipaux qui disposaient d'un délai de trois mois pour se prononcer. Par délibération n°2021/109 du 6 juillet 2021, le conseil communautaire a approuvé le schéma de mutualisation.

Contexte :

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre regroupe désormais 50 communes et compte un peu plus de 105 000 habitants. La configuration actuelle l'agglomération est toute récente et est issue de la fusion de 6 EPCI, du SIVU gérant la piscine de Bailleul et d'une extension aux communes « isolées » qu'étaient Blaringhem, Hazebrouck (commune centre de l'intercommunalité) et Wallon-Cappel. Cette histoire récente doit être prise en compte dans la démarche de mutualisation. Ainsi, le schéma de mutualisation peut devenir un « ciment commun » de l'esprit de l'intercommunalité.

Pour résumer, la volonté de Cœur de Flandre Agglo est de faire de ce schéma de mutualisation un outil qui se définit à la fois comme un document stratégique mais aussi comme un outil pratique. En effet, c'est un outil stratégique qui pose un état des lieux des organisations actuelles et des moyens des communes et de l'intercommunalité. Il s'agit d'un document révélateur des projets de mutualisation que les élus ont l'intention d'engager dans le mandat (quels sont les résultats attendus et comment les mesurer dans le temps). Il envisage aussi les domaines dans lesquels la question d'un transfert de compétences pourra être posée au cours du mandat.

Il s'agit par ailleurs d'un outil pratique permettant **la mise en œuvre du projet de territoire et du pacte financier et fiscal**. Pour voir plus loin, le schéma de mutualisation est un outil de communication, de planification et de suivi.

Méthodologie :

Conformément aux engagements pris, une nouvelle réflexion a été engagée, avec les communes, dans le cadre de la conférence des directeurs généraux comme instance technique et du conseil des Maires comme instance décisionnaire.

Les instances de réflexion, de travail et de décision sont :

- Commission de travail sur la mutualisation
- Bureau de l'exécutif
- Conférence des DGS et des secrétaires de mairie
- Conseil des maires
- Conseil communautaire

Plusieurs actions ont été mises en place, engagées ou en cours de réflexion. Elles sont détaillées ci-dessous.

2. Le schéma de mutualisation au 1^{er} janvier 2022

Cœur de Flandre Agglo a amorcé la mutualisation sous différentes formes dès sa création en 2014. Elle s'emploie notamment à confirmer l'existant tout en gardant la volonté de développer cette pratique. La mutualisation peut donc se traduire sous différentes formes du simple groupement de commandes au transfert de compétences en passant par les mises à disposition ou en commun de moyens humains, matériels.

L'agglomération pratique la mutualisation non seulement avec ses communes membres mais également avec d'autres intercommunalités et/ou structures syndicales. La mutualisation fait partie d'une réflexion constante s'intégrant implicitement au projet de territoire.

Les conseils des maires mais également la conférence des DGS permettent d'apporter une réflexion permanente autour de la mutualisation en plus de la commission mutualisation.

2.1. Les services communs

La gestion et le contrôle des autorisations du droit des sols (ADS)

Concernant la Ville d'Hazebrouck, cette mutualisation a été formalisée par une décision 2015/102 du 19 octobre 2015. Ainsi, deux agents de la commune d'Hazebrouck ont rejoint le service urbanisme de Cœur de Flandre Agglo. Deux agents de l'Etat sont détachés afin d'étoffer le service et assurer l'instruction du droit des sols.

Une convention n°2015/62 a également été signée afin de mettre à disposition de la ville d'Hazebrouck le service urbanisme pour la pré-instruction des autorisations d'urbanisme aux fins de répondre aux besoins de la Ville d'Hazebrouck.

Depuis 2021, pour l'ensemble des communes, une convention de mutualisation du service urbanisme règlementaire a été mise en place. Cette convention précise le champ d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service, les modalités d'organisation matérielle, les responsabilités et les modalités d'intervention en cas de contentieux et/ou de recours.

La convention s'applique à l'instruction et au contrôle des actes et autorisations prévus au Code de l'urbanisme pour lesquels le maire est compétent au nom de la commune.

Cette convention a notamment permis de mettre en place le contrôle des autorisations d'urbanisme. Un contrôleur d'urbanisme intervient ainsi sur le territoire communautaire afin de rechercher et constater les infractions aux règles d'urbanisme, et il est habilité à dresser les procédures prévues aux articles L. 480-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

L'organisation des centres de loisirs sans hébergement

Cœur de Flandre Agglo assure un service commun afin d'organiser les accueils de loisirs sans hébergement, via un conventionnement, pour 10 communes (Bavinchove, Blaringhem, Boëseghem, Morbecque, Renescure, Caëstre, Ebblinghem, Sercus, Sainte-Marie-Cappel et Lynde). Il se charge d'organiser des animations en été sur ces 10 communes, mais également aux vacances d'hiver, d'automne et de printemps à Caëstre, Boëseghem et Morbecque.

Les missions de Cœur de Flandre Agglo lors du conventionnement avec ces 10 communes sont : la gestion des inscriptions, la mise en place des ALSH, le suivi et le bilan des actions.

Le service du délégué à la protection des données

En mai 2018, la transposition d'une directive européenne s'est traduite par la mise en place du règlement sur la protection des données avec l'obligation pour tout organisme public (et privé) de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO).

Afin d'organiser cette nouvelle réglementation pour les collectivités, Cœur de Flandre Agglo a mis à disposition des communes, des CCAS et des syndicats (SMITCOM, SIROM, USAN, SMFL) un service de protection des données avec la mise à disposition d'un délégué à la protection des données mutualisé.

A ce jour, 46 communes, 4 syndicats ont adhéré à ce service commun.

En 2024, Alexandre Obin a quitté ses fonctions de DPO au 1er juin. Il est remplacé par Julien COULON depuis le 1er octobre 2024.

Cette vacance de poste a été répercuté sur les facturations aux communes et syndicats où pour l'année 2024 où le montant de la participation a été calculé sur la base d'une demi-année soit une participation réduite de moitié.

Les travaux RGPD des communes sur l'année 2024 se sont concentrés sur :

- Poursuite des sessions de sensibilisation Sécurité numérique auprès des communes, en lien avec le chargé de mission numérique
- Sortie de la campagne de communication "Je soigne mes clics" à destination des services de l'Agglo et des communes

Orientations 2025 :

- Échanges avec les communes et les syndicats pour évaluer l'état d'avancement des travaux en matière de RGPD
- Remise à niveau des documents et des dossiers sur le cloud
- Paragonnage et poursuite des missions auprès des communes et syndicats

Le service de mutualisation de la fonction archives

Cœur de Flandre Agglo a désiré à partir de l'année 2021 mettre à disposition de ses communes membres des fonctions d'archivage de l'intercommunalité afin de les accompagner dans la mise en conformité de leur gestion documentaire.

La convention MAD Archives a été modifiée au 1^{er} janvier 2024 afin d'optimiser l'attente des communes en termes de gestion de leurs archives. Ce changement se traduit par la modification de l'option de l'« Accompagnement au quotidien » par une formule « session de formation » couplée à "un diagnostic des archives de la commune" moyennant une somme de 250 euros.

En résumé, et à partir du 1^{er} janvier 2024, la convention MAD Archives offre aux communes un service « à la carte » où celles-ci ont la possibilité de choisir entre :

Une session de formation pour le personnel communal. Celle-ci dispense des savoirs théoriques sur les principes et les principales procédures indispensables à une bonne gestion documentaire (règlementations, procédure d'élimination, récolement post-électoral, tenue des collections de registres, etc.). A terme, cette session de formation a pour objectif de répondre à une double finalité : rendre les agents autonomes dans leur documentaire par le biais d'un savoir théorique ; permettre aux communes de s'affranchir de prestations d'archivage, cycliques et coûteuses en cas d'absence de procédures d'archivage. Cette session de formation est couplée à la réalisation d'un diagnostic des archives de la commune réalisé au préalable.

- Une prestation d'archivage : cette prestation se résume par une prise en charge totale des archives de la commune pour une mission épisodique chiffrée préalablement telle que :
 - Tri ;
 - Elimination ;
 - Classement et cotation ;
 - Dépôt aux archives départementales du Nord (communes -1000 habitants) ;
 - Rédaction du récolement post-électoral ;
 - Reconditionnement.

- Le diagnostic des archives : l'objectif du diagnostic est d'établir un état des lieux des pratiques et des connaissances d'archivage du personnel d'une commune. Ce diagnostic, qui s'effectue à la demande des communes, s'opèrera sur une demi-journée pendant laquelle sont analysées et reportées les thématiques suivantes : (contexte de la commune, espace de conservation, T° et hygrométrie, caractéristiques des archives conservées, volume, niveau de connaissances du personnel, etc.) En conclusion de ce diagnostic seront proposées des pistes de travail afin d'orienter les communes vers une optimisation de leur gestion documentaire.

Afin de clôturer l'option au forfait choisie initialement par certaines communes, l'archiviste est intervenue en janvier et février 2024 pour des opérations de tri et d'élimination d'archives pour 2 communes :

- La commune de Boeschèpe (tri et enrichissement de l'inventaire) (9 jours) ;
- La commune de Strazeele (tri et élimination) (6 jours)

L'année 2024 s'est illustrée par le commencement d'une prestation d'archivage conséquente auprès de la commune de Steenwerck (59181).

En effet, la commune a souhaité faire appel à l'archiviste de Cœur de Flandre agglo' pour le tri et le classement de ses archives. L'intervention concernant un fonds d'archives conséquent, a été lissée sur deux années :

- Mars à novembre 2024 (77 journées, 539 h)
- Avril à fin décembre 2025, début 2026 (prévision d'environ 100 jours) ;

6 diagnostics ont également été réalisés au cours de l'année 2024 pour les communes de :

- Renescure (28/03) ;
- Cassel (18/04) ;
- Saint-Jans-Cappel (11/04) ;
- Hazebrouck (07/11) ;
- Saint-Sylvestre-Cappel (07/12) ;
- Sainte-Marie-Cappel (12/12)

Ces états des lieux ont donné lieu à la rédaction de rapports adressés aux communes et aux AD59 et à la validation de devis pour d'éventuelles prestations d'archivage.

Au 31 décembre 2024, 31 communes ont adhéré à la convention MAD Archives.

Pour l'année 2025, deux prestations d'archives seront réalisées :

- Commune de Lynde (janvier à mars, tri et classement d'archives) ;
- Commune de Steenwerck (2^{ème} phase de prestation d'archivage, d'avril 2025 à début 2026)

Trois devis pour des prestations de tri et de classement d'archives ont également été validés pour les communes de :

- Cassel (59670)
- Saint-Jans-Cappel (59270)
- Renescure (59173)

Trois autres devis sont en attente de validation pour les communes de :

- Hazebrouck (59190)
- Saint-Sylvestre-Cappel (59114)
- Sainte-Marie-Cappel (59670)

Face au succès rencontré, et afin de permettre les interventions auprès des communes dans un délai raisonné, Cœur de Flandre agglo a décidé de renforcer ses équipes. Le recrutement d'un archiviste professionnel à titre provisoire est prévu pour l'année 2025.

A titre prévisionnel, ce renfort permettra de réaliser les prestations d'archivage dans les communes de Cassel, Saint-Jans-Cappel et une partie pour la ville de Renescure pour l'année 2025.

2.2. Des conventions de mise à disposition d'agents ou de service

Le service informatique

Cœur de Flandre Agglo dispose d'un service informatique. En tant que structure réunissant plusieurs communes, l'EPCI est l'échelon le plus pertinent afin de proposer une offre de services à destination de ses communes membres en matière informatique via la mise en place d'un service commun.

Mise en place depuis septembre 2022, cette mise à disposition permet à la commune adhérente d'avoir des services « à la carte ».

Le périmètre d'intervention du service informatique ne concerne ni les équipements informatiques des écoles ni les logiciels métiers.

La commune a la possibilité d'adhérer à un ou plusieurs niveaux de prestations. Les prestations proposées sont les suivantes :

- Niveau 0 - Conseils / Dépannages
- Niveau 1 - Diagnostic
- Niveau 2 - Exploitation du parc de postes de travail
- Niveau 3 - Intervention sur les réseaux
- Niveau 5 - Sécurité et RGPD

Au 1^{er} janvier 2025, 10 communes sont adhérentes via convention à ce dispositif à savoir les communes d'Arnèke, Bailleul, Flêtre, Houtkerque, Morbecque, Neuf-Berquin, Oudezeele, Sainte-Marie-Cappel, Sercus et Steenwerck.

Le site internet de l'agglo : usine à sites pour les communes

L'année 2024 a été consacrée à l'élaboration, création et au lancement du nouveau site internet de Cœur de Flandre Agglo : <https://www.ca-coeurdeflandre.fr/>

La site internet a été lancé le 15 octobre 2024.

En parallèle, l'accompagnement à la mise en place de site internet communaux a commencé pour 6 communes dont la ville d'Hazebrouck et la commune d'Arnèke.

2025 devrait voir l'intégration de nouvelles communes au dispositif, 2 ont déjà montré leur intérêt. L'ambition de l'agglomération est de pouvoir apporter un accompagnement individualisé aux communes intéressées.

Les systèmes d'informations - serveur

En 2023, Cœur de Flandre Agglo a mis en place un service commun pour la gestion d'un serveur mutualisé. Le premier semestre a été consacré à son acquisition et son installation.

En 2023/2024, le déploiement du serveur s'est opéré auprès de 5 collectivités à savoir : les communes de Bailleul, Hazebrouck, Staple et Steenwerck d'une part et l'intercommunalité de l'autre.

En 2025, le déploiement va se poursuivre auprès des communes suivantes : Buysseure (achèvement), Morbecque, Flêtre, Boëschèpe (acquisition d'un nouveau matériel pour assurer le déploiement).

D'autres communes sont conventionnées : Bavinchove, Boëseghem, Godewaersvelde, Houtkerque et Wallon-Cappel. L'intégration au serveur va pouvoir se faire au cours de l'année.

2.3. Des conventions de mise à disposition de locaux ou d'équipements

Mise à disposition de locaux :

Cœur de Flandre Agglo peut s'appuyer sur des locaux que les communes mettent à disposition ponctuellement ou de manière permanente.

La commune d'Hazebrouck héberge et assure l'entretien des serveurs informatiques et de la téléphonie.

En matière de tourisme, l'intercommunalité peut s'appuyer sur des partenariats forts, afin de valoriser son territoire :

- les moulins du Noordmeulen et du Drievenmeulen à Steenvoorde au profit de l'Office de Tourisme Intercommunal
- des locaux à Bailleul, Cassel et Steenwerck pour accueillir les bureaux d'information touristique.

Certaines communes participent au bon fonctionnement du relais d'assistantes maternelles en prêtant des salles pour y assurer des ateliers.

La commune de Merris propose également des locaux administratifs pour ce service.

Enfin, de nombreuses communes accueillent les réunions, commissions, conseils communautaires dans des locaux.

Mise à disposition d'équipements :

Cœur de Flandre Agglo dispose d'équipements qui peuvent faire l'objet de prêts auprès de ses communes membres, à savoir :

- Tonnelles (Qté : 20) – acquisition mai 2024
- Arche événementielle gonflable (Qté : 1) – acquisition mai 2024
- Parc à vélo mobile (capacité de 300 places)
- Pupitre pour les discours, inaugurations (Qté : 1)
- Barrières de travaux Heras (Qté :50)
- Séparateurs de voies (Qté :60)

Focus sur le prêt tonnelles et arches événementielles :

Sur 7 mois : emprunt de 248 tonnelles et à 10 reprises l'arche événementielle.

Ce prêt a été réalisé par 17 communes différentes pour plus de 30 événements de mai à décembre 2024. De plus l'agglomération a utilisé ce matériel pour l'organisation de 6 événements. La moitié de ces manifestations sont accompagnées financièrement par l'agglomération dans le cadre de la politique annuelle de subvention aux associations.

En 2025, l'intercommunalité consacrerait un budget afin d'étoffer cette liste d'équipements notamment avec des barrières de sécurité.

Mise à disposition de logiciels :

Cœur de Flandre Agglo a mis à disposition des communes via une formation préalable des logiciels ou des données comme par exemple :

- **Logiciel Atelier fiscal** => outil de diagnostic, prospectif et d'optimisation fiscale,
- **Logiciel Cart@ds** => solution dématérialisée des dossiers d'urbanisme
- Un accès de l'ensemble des communes au **diagnostic voirie**,
- Le déploiement du projet **e-atal** pour la gestion de la voirie intercommunale,
- Des logiciels communs en matière de gestion comptable, de ressources humaines, de gestion de parc...

2.4. Des délégations de compétences et des partenariats mutualisés

Dans le cadre de son schéma de mutualisation, Cœur de Flandre Agglo intervient parfois, à la demande des communes, pour réaliser des prestations en son nom et pour son compte.

L'intercommunalité a confié :

- au Territoire d'Énergie Flandre, l'entretien des points lumineux de ses zones d'activités. Elle a également conventionné pour le déploiement des bornes de recharges de véhicules électriques,
- à l'USAN pour les travaux de curage et d'hydrocurage de réseaux sur le territoire de Cœur de Flandre Agglo à partir du 1er janvier 2023.
- au syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique pour la plateforme numérique ENT afin de répondre aux besoins des écoles du premier degré sur le territoire intercommunal...

En 2021, Cœur de Flandre Agglo a adhéré à **l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre-Dunkerque** et dans ce cadre, une antenne territoriale de l'AGUR a été installée sur le territoire. L'agence d'urbanisme accompagne notamment la collectivité autour des thématiques suivantes : enjeux interterritoriaux et supra-communautaires, stratégie territoriale, urbanisme opérationnel, mobilité, développement et attractivité économique, formation, environnement et paysage et numérique.

Cet accompagnement de l'AGUR peut ponctuellement bénéficier aux communes de l'intercommunalité si les projets communaux répondent aux enjeux communautaires.

Cœur de Flandre Agglo et la CCFL se sont associées à travers la création d'un **Pôle Métropolitain des Flandres**. Ce dernier :

- Veillera au développement harmonieux de l'ensemble du territoire de Flandre, tout en œuvrant pour le renforcement de sa compétitivité ;
- Elaborera des projets d'intérêt métropolitain et exprimant les solidarités entre les acteurs, sans préjudice des compétences de ses membres ;
- Rassemblera Cœur de Flandre Agglo et la CCFL par le biais d'une communauté d'intérêts autour des forces politiques, économiques et territoriales ;
- Associera à l'exercice de ses missions l'ensemble des acteurs publics et privés qui interviennent sur le territoire métropolitain et/ou dans les domaines concernés par ses missions, ou, de façon générale, dont la participation aux travaux du Pôle Métropolitain présente un intérêt particulier.

Le Pôle Métropolitain est chargé de mettre en œuvre des actions d'intérêt métropolitain déléguées par délibérations concordantes de ses membres dans les domaines suivants :

- Au développement économique et à l'activité du territoire. Le PMF veillera à prioriser des projets structurants d'intérêt supra communautaire qui assureront au territoire une place et un rôle éminemment économique, créateur de richesses et de potentialités face à ses territoires voisins et notamment dans le cadre de la 3ème Révolution Industrielle (REV3).
- A l'aménagement du pôle gare d'Hazebrouck et au renforcement de ses connexions intermodales avec l'aménagement d'une gare routière en Flandre-Lys, pour garantir un rayonnement métropolitain.

A ce titre, le Pôle Métropolitain s'est vu confié le pilotage du Contrat de Réussite et de Transition Ecologique (CRTE). Cette contractualisation avec l'Etat se planifie de 2021 à 2026 avec l'élaboration d'un programme d'actions annuelles. Fin 2021, le Pôle Métropolitain a décidé de recruter un chef de projet CRTE afin de piloter et d'animer ce contrat, d'accompagner Cœur de Flandre Agglo, la CCFL, les 58 communes de ce périmètre, les structures partenaires...

Pour assurer le bon fonctionnement du pôle métropolitain, Cœur de Flandre Agglo met à disposition ses services supports dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Cœur de Flandre Agglo a également conventionné avec la Région Hauts-de-France pour que soit déléguée exceptionnellement la compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-de-France.

2.5. Groupement de commandes et équipements communs

Il existe des groupements de commandes dans de nombreux domaines avec d'autres intercommunalités et syndicats

- Entre Cœur de Flandre Agglo et différents partenaires français et belges dans le cadre des programmes INTERREG
- Entre Cœur de Flandre Agglo et le CDG 59 pour des prestations de reliure de registres et de restauration de documents.

En 2023, Cœur de Flandre Agglo a mis en place un groupement de commandes informatiques pour des achats de matériels, de logiciels et systèmes d'impression.

Sept communes se sont inscrites dans ce groupement à savoir Bailleul, Flêtre, Godewaersvelde, Hazebrouck, Morbecque, Neuf-Berquin et Winnezele.

Focus réseau de lecture publique

En 2024, le réseau L'ESCAPADE, crée en 2020 et piloté par Cœur de Flandre rassemble 46 médiathèques, bibliothèques et points livres au service du livre et de la lecture

Concrètement, L'Escapade, c'est quoi ?

- Un abonnement gratuit*,
- La possibilité d'emprunter 12 documents (livres, CD, DVD et jeux de société...) pour une durée d'1 mois, renouvelable 2 fois,
- Une carte unique qui permet de choisir son lieu de retrait ou de dépôt des documents dans l'une des 46 structures du réseau,
- Plus de 350 000 documents disponibles sur ce nouveau réseau.

L'adhésion au réseau permet également de bénéficier :

- D'un accès à un service de presse en ligne Via Cafeyn,
- D'un accès à un site de formations en ligne Toutapprendre,
- D'un compte utilisateur et au catalogue du réseau via BibEnPoche,
- D'un système de réservation en ligne 24h/24h via le portail internet ou l'application mobile,
- D'un système de navettes documentaires composé de 2 circuits,
- De nombreuses animations tout au long de l'année (Printemps des Poètes, Nuit de la lecture, Festival Partir en Livre...).

Dans certaines médiathèques, du matériel numérique et interactif est à votre disposition tel que ordinateurs, tablettes, liseuses, jeux de société et même jeux vidéo.

*L'abonnement est gratuit pour les habitants des communes adhérentes au réseau. Pour les extérieurs au réseau, le prix est fixé par la commune dans laquelle l'utilisateur s'inscrit.

Le réseau L'Escapade est composé des communes suivantes :

Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Berthen, Blaringhem, Boeschepe, Boëseghem, Borre, Buysseure, Caëstre, Cassel, Ebblinghem, Eecke, Godewaersvelde, Hardifort, Hazebrouck, Hondeghem, Houtkerque, Le Douliou, Lynde, Merris, Méteren, Morbecque, Neuf Berquin, Nieppe, Noordpeene, Oudezeele, Pradelles, Rescure, Rubrouck, Saint-Sylvestre-Cappel, Sainte-Marie-Cappel, Saint-

Jans- Cappel, Sercus, Staple, Steenbecque, Steenvoorde, Steenwerck, Strazeele, Terdeghem, Vieux-Berquin, Wallon-Cappel, Wemaers-Cappel, Winnezeele, Zermezele et Zuytpeene.

Les chiffres clés du réseau des Médiathèques en Flandre en 2024 :

- Plus de 15 173 abonnés
- Plus de 350 000 documents disponibles (livres, jeux, CD, DVD...)
- 260 bibliothécaires (bénévoles et salariés)
- 46 communes adhérentes au réseau
- 71 000 ouvrages acheminés par les navettes
- 438 000 ouvrages en prêt

Une grande nouveauté cette année, les structures sont équipées de la RFID (81 platines et 7 automates) pour moderniser les structures en vue de répondre au mieux les besoins des usagers.